

Tableau récapitulatif des demandes inscrites dans le registre de concertation – révision du PLU prescrite le 27 mars 2024

N°	Nom	Prénom	Date	Parcelle	Demande	Réponse du conseil municipal
1	MELON	Nicole	17/04/2024	D320	Demande le classement de la parcelle agricole en zone constructible	Parcelle située Avenue du docteur Couécou, derrière le lotissement Montrouge, sans possibilité ni opportunité de changement de zone. Classement en zone A
2	CHAUBELL	Bernard	05/07/2024	A172	Demande le classement de la parcelle en zone constructible	Parcelle située Route de Laujuzan, hors de l'enveloppe urbaine (définition SCoT), classement en autre zone que N ou A sans possibilité. Classement en zone A
3	GONZALVES	Laurent	09/07/2024	B333 et B871	Demande à ce que ces parcelles soient classées en zone constructible	Parcelles situées Route de Sion, le classement en autre zone que A ou N serait incompatible avec les attendus du SCoT. Classement en zone A
4	MATHIEU	Victorine	31/07/2024	A575	Demande classement en zone constructible	Parcelle Route de Laujuzan., limite de la commune de Caupenne d'Armagnac. Bornage effectué. Raccordement aux réseaux eau électricité effectués. Accès sur la RD autorisé et effectué. Défense communale contre d'incendie prévue pour décembre 2025. Classement en zone AU (OAP8)
5	CHAPELAIN	Michel	08/08/2024	A739 (A740/A741)	Demande classement en zone constructible	Parcelles Route de Laujuzan, classée en zone Uc, une DP de division a été autorisée, 2 PC ont été autorisés en juillet 2025. Parcelles en prolongement des constructions existantes sur la commune de CAUPENNE d'Armagnac. Défense communale contre d'incendie prévue pour décembre 2025. Classement en zone Ub
6	LABEDAN	Philippe	09/09/2024	AD11	Demande classement en zone constructible pour projet de lotissement	Parcelle avenue des Pyrénées, en limite de commune. Pas de projet déposé au jour du bilan. Parcelle bordée au Sud par la Trame bleue. Incompatibilité avec le SCot de classement en autre zone que A ou N. Classement en A.

7	MOURIER GRUSON	Samuel Emilie	16/09/2024	B989 B929 B934	Demande que la parcelle reste en zone constructible	Parcelle chemin de la Bouillette. Un PC accordé à l'Est de l'unité foncière (sur les 3 parcelles). L'étude environnementale fait apparaître un corridor écologique et un enjeu environnemental non implanté par le PC accordé. Classement de la partie concernée par le permis accordé en zone U ; le reste de la parcelle en N pour maintenir et renforcer la protection.
8	DELPECH PEYRAUDE	Pierre-Jean Anaïs	06/11/2024	Rue des Fossés	Demande à réduire la vitesse et augmenter la sécurité de la rue des Fossés	La problématique a été prise en compte de longue date et est intégrée à l'OAP mobilités.
9	GAUTHIER LORDON	Stéphane Véronique	17/02/2025	AE367	Demande le classement de la totalité de la parcelle en Ua	Parcelle en limite de périmètre de Protection des Monuments Historiques. Coupée sur la partie sud-ouest qui est classée en AUa alors que le reste est en Ua. Il s'agit de renforcer la cohérence du zonage. Classement de la totalité de la parcelle en Ua
10	TRAVERSE PARDON	Caroline Samuel	26/05/2025	B300 B873 B1000	Demande classement des parcelles en zone constructible	Parcelles agricoles Route de Sion et Route Cravencères. Hors enveloppe urbaine. Incompatibilité avec le SCot de classement en autre zone que A ou N. Classement en A
11	SINOUE	Bernard	26/05/2025	D122, D123, D124, D125, D126	Demande classement de ces parcelles en zone constructible	Parcelles Chemin des Ecureuils. Boisées. Bordées par des zones N avec fort enjeu environnemental de poumon vert de la ville. Parcelles aménagées par le propriétaire avec voirie interne existante. Projet déposé de 2 constructions. Classement des parcelles en zone AU intégrées à l'OAP2 avec forte protection des parties boisées et classement d'une partie de la parcelle D124 en N